

Coopérative Intégrale du Bassin de Thau

Précisions concernant le questionnaire : Étude de faisabilité d'une expérience de mutualisation de nos ressources financière

Avant propos concernant notre démarche politique

L'idée d'expérimenter une mutualisation de nos ressources financières au sein de la CIBT fait suite à une réflexion menée autour du salaire socialisé, notamment à partir d'une lecture collective du livre de Denis Bayon « L'écologie conte le revenu de base. Un salaire universel pour la décroissance ». Nous avons tout à fait conscience qu'une telle expérimentation sera forcément limitée : elle n'aura pas le potentiel révolutionnaire du projet d'élimination de l'exploitation et d'expropriation du capital, contenu dans l'idée de départ telle qu'elle est défendue par le Réseau Salarial et quelques auteurs comme B. Friot ou B. Bony.

Néanmoins nous considérons que cette expérimentation sera chargée d'un sens politique fort cohérent avec notre déclaration de principes qui affirme notamment que « la CIBT prône le partage pour ce qu'il a de subversif en refusant le principe d'inégalité sociale et en bannissant toute notion de charité, œuvrant chacun selon ses possibilités et ses besoins ».

En effet, comme nous l'écrivons sur notre site internet, « nous défendons la construction d'espaces autonomes, autogérés, démarchandisés [...] capables de se fédérer entre eux et d'accroître leur dimension conflictuelle face au capital et face à l'État », sachant que ces espaces doivent dépasser « le stade des initiatives particulières pour atteindre un autre seuil, bien supérieur, de construction d'une société alternative ». Il faut donc les envisager comme des écoles pour préparer l'après-révolution et/ou l'après-effondrement. Il ne s'agit évidemment pas d'affirmer naïvement qu'on pourrait sortir du capitalisme en douceur. L'affrontement est pour nous inévitable car il ne suffira pas d'essayer petit à petit nos expérimentations : dans l'hypothèse où celles-ci se propageraient réellement, sans être récupérées, elles finiraient tôt ou tard par se frotter à la véritable capacité de répression des classes dirigeantes.

Explications concernant le questionnaire

Ce questionnaire a pour but d'évaluer la faisabilité d'une expérience de mutualisation de nos ressources financières au sein de la CIBT par la mise en place d'une « caisse de salaire » et d'une « caisse économique ». La durée de cette expérience sera déterminée collectivement.

La caisse de salaire aura pour mission de distribuer un salaire mensuel égal à chaque personne ayant fait le choix de cotiser, c'est à dire de mettre en commun la totalité de son revenu disponible.

La caisse économique permettra de faire des achats en communs et aura pour mission de répondre aux demandes de financement des entreprises, associations ou collectifs qui auront fait le choix de cotiser, c'est à dire de mettre en commun une partie de leurs bénéfices, le reste de leur bénéfice correspondant à leur capacité d'auto-financement.

Pour garantir un fonctionnement démocratique réel, les personnes contribuant à ce système de cotisation s'engageront à participer aux décisions concernant l'usage des cotisations par ces caisses, d'en définir collectivement leur orientation et de participer à tour de rôle à leur gestion.

Nous nous engageons à ce que les informations que vous nous donnerez en répondant à ce questionnaire restent confidentielles : elles ne seront connues que des personnes membres du groupe de travail¹ qui mène cette étude, puis elles seront compilées avec d'autres pour présenter les conclusions publiquement.

Si plusieurs personnes vivant au même endroit souhaitent répondre à ce questionnaire, prenez soin de bien répartir vos revenus et vos charges de façon à ce qu'aucune donnée ne soit comptabilisée plusieurs fois (le nombre de vos enfants ou certaines allocations communes par exemple).

Dans l'hypothèse de la mise en place de cette expérience de mutualisation, tous les calculs continueront à être réalisés à partir de votre situation administrative officielle : celle-ci n'évoluera pas aux yeux de l'État ou de votre employeur. En tant qu'individu participant à cette expérience, cela signifie que l'État n'aura pas connaissance du salaire égalitaire que vous toucherez de la part de la CIBT : vous déclarerez vos revenus comme si le système de cotisations de la CIBT n'existait pas. Pour les entreprises et les associations, c'est le même principe : vous continuerez à faire votre comptabilité officielle comme si le système cotisations/financements de la CIBT n'existait pas.

Pour l'instant nous vous proposons de répondre à ce questionnaire en vous basant sur vos ressources de l'année 2021, à moins que vous ne soyez capable d'anticiper de manière assez juste celles de 2022.

1 : Groupe de travail constitué de 4 personnes : Véronique Bruneau, Matthieu Dell'Ova, Fabien Hervouet et Laurent Vidal.